Nations Unies S/PV.5305



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5305e séance

Mardi 15 novembre 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. McKenzie Smith

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

05-60402 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marc de La Sablière, chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale et Représentant permanent de la France.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue le retour des membres du Conseil et du Secrétariat qui ont pris part à la mission en Afrique centrale.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marc de La Sablière, en sa qualité de chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale.

M. de La Sablière : La mission du Conseil de sécurité que j'ai eu l'honneur de conduire la semaine dernière dans cinq pays d'Afrique centrale a été l'occasion de renouveler le soutien du Conseil de sécurité au processus de paix et de réconciliation nationale en République démocratique du Congo et au Burundi.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier à nouveau, au nom de l'ensemble des participants à cette mission, les autorités des cinq pays que nous avons visités – République démocratique du Congo, Burundi, Ouganda, Rwanda et Tanzanie – pour l'accueil chaleureux qui nous a partout été réservé.

Le rapport de notre mission est disponible. Chacun pourra le lire et prendre connaissance des recommandations que nous soumettons au Conseil. Sans y revenir, je voudrais ce matin mettre l'accent sur certains points et, particulièrement, sur les principaux problèmes dont nous avons discuté avec nos interlocuteurs.

D'abord, notre visite en République démocratique du Congo (RDC). En RDC, tous ceux que nous avons rencontrés croient en la dynamique de la transition. Tous nous ont parlé du désir qu'ont les Congolais d'aller voter. Et selon la Commission électorale indépendante, le cap des 20 millions d'électeurs inscrits vient en effet d'être franchi. Tous les regards se portent à présent sur les prochaines échéances – référendum sur la Constitution le 18 décembre prochain, législatives et présidentielles – alors que la transition s'achève dans moins de huit mois. Ces progrès sont louables. Ils ont été soulignés par la mission, mais elle a aussi rappelé que d'importants problèmes restent à régler.

D'abord les élections. Le calendrier électoral est serré. Du retard a été pris. À chacun de nos interlocuteurs, la mission a souligné à quel point il était indispensable que les scrutins aient lieu dans les délais prévus. L'échéance du 30 juin 2006 doit impérativement être respectée. La loi électorale, élément essentiel du dispositif, doit donc être discutée avec diligence par le Parlement. Il faudra qu'elle puisse être promulguée au lendemain de l'adoption de la Constitution, prévue, je le répète, pour le 18 décembre. Ensuite, il est essentiel que ces élections soient ouvertes à tous. Personne n'est exclu, personne ne doit se sentir exclu du processus. Des mesures doivent notamment être prises pour que, dans les provinces de l'Équateur et du Bandundu, les retards dans l'enregistrement des électeurs soient comblés. Les autorités congolaises devront aussi veiller à ce que les citoyens soient bien informés.

Deuxième problème, l'intégration de l'armée et de la police. Des progrès ont été accomplis pour démobiliser les anciens combattants et pour restructurer l'armée et la police. Ils doivent cependant être poursuivis et approfondis. Nous avons demandé aux responsables congolais de redoubler d'efforts dans ce domaine. Le programme d'intégration des forces armées s'est en effet interrompu après sa première vague. Six brigades ont été formées, alors que neuf avaient été prévues pour assurer la sécurité dans l'est. Le message qui a été le nôtre, conformément à nos termes de référence, c'est qu'il n'y a plus de temps à perdre pour lancer la deuxième vague de l'intégration. Par ailleurs, des mesures doivent être prises pour que

les nouvelles brigades intégrées reçoivent l'équipement dont elles ont besoin. Il faut aussi, c'est essentiel, que le Gouvernement paie les militaires, et qu'il le fasse de façon régulière et correcte.

Troisièmement, la gouvernance. Le rétablissement de l'autorité de l'État est elle aussi plus que jamais une priorité. Elle doit s'inscrire dans le respect de l'état de droit. La priorité dans le domaine de la bonne gouvernance doit porter sur les brigades intégrées que je viens de citer et sur l'adoption du rapport de la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD Congo). La mission l'a répété à plusieurs reprises au cours de ces entretiens, notamment avec le chef de l'État, le Vice-Président Ruberwa, ainsi que le Ministre de la défense.

Maintenant, les groupes armés dans l'est. Ce problème a été évoqué par tous les chefs d'État que nous avons rencontrés comme l'un des principaux sujets de préoccupation. Dans l'est du Congo, chacun reconnaît maintenant, à commencer par le Président Kabila, que la présence de groupes armés pèse aujourd'hui surtout sur les populations congolaises. Ce sont elles aujourd'hui qui sont les victimes des actes de violence, des exactions et des pillages. Il y a obligation d'agir, mais le problème existe aussi pour les pays voisins.

Aujourd'hui, les forces congolaises sont engagées, avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dans des actions robustes contre ces groupes armés. Ces opérations sont courageuses. Il me semble qu'elles méritent d'être saluées. Il en a beaucoup été question dans nos conversations. Dans l'Ituri, ces opérations ont, d'ores et déjà, permis une stabilisation de la situation. Dans les Kivus, elles on commencé, notamment dans le parc des Virunga. Il faut qu'elles se poursuivent.

À tous nos interlocuteurs, nous avons dit que ce que les pays de la région devaient faire, face à ces groupes armés, c'était de continuer à renforcer leur coopération. Des mécanismes existent déjà, telle la Commission tripartite, qui doivent être mis à profit, notamment pour l'échange d'informations. Et nous avons rappelé, de la façon la plus claire, la nécessité pour chacun de respecter la souveraineté de ses voisins. Nous avons aussi demandé aux gouvernements de veiller à ce que les groupes armés ne puissent plus recevoir de soutien par-delà les frontières. L'embargo sur les armes doit être respecté. L'exploitation illégale des ressources naturelles, qui finance les trafics d'armes, ne doit plus être tolérée.

Je passe maintenant au Burundi. Nous y avons rencontré un Gouvernement jeune, issu des élections et déterminé à mener à bien les réformes qui avaient été engagées durant la transition. Trois sujets ont particulièrement dominé nos discussions. Il y a, premièrement, la présence de l'ONU, qui est désormais en question. Son appui a été déterminant dans la réussite de la transition au Burundi et ceci nous a été dit par le chef de l'État et les responsables que nous avons rencontrés, mais maintenant que la transition est achevée se pose, bien entendu, et c'est tout à fait normal, la question du désengagement de la Mission ou, en tous les cas, d'abord, celui de sa composante militaire. Nous en avons longuement parlé avec nos interlocuteurs et il y a, c'est mon entendement, accord sur un désengagement progressif. C'est ce que les autorités burundaises nous ont dit. C'est le principe. Il faut maintenant, dans le plein respect de la souveraineté burundaise – la mission l'a souvent répété dans ses contacts – mais aussi dans le souci de la consolidation de la paix qui nous a été réitéré dans la sous-région, que soit défini entre l'ONU et les autorités légitimes du pays ce que signifie concrètement le principe de désengagement progressif.

Le deuxième sujet est le rôle de la communauté internationale, qui s'inscrit, bien entendu, dans cette perspective de la stratégie de sortie : il faut réussir le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Et au-delà du désengagement progressif de l'Opération des nations Unies au Burundi (ONUB), nous avons dit aux autorités burundaises notre souhait que le dialogue s'engage dans les meilleures conditions avec la communauté internationale afin de déterminer ensemble ce qui pourrait être utile et la meilleure manière d'aider le Burundi aujourd'hui. Il me semble que le Forum des partenaires du Burundi, créé à New York il y a deux mois, devrait être, dans l'immédiat, le cadre naturel de ce dialogue mais nous devons aussi avoir à l'esprit – c'est, en tout cas, le souhait unanime des membres de la mission – le souci de créer rapidement la Commission de consolidation de la paix et nous avons souvent évoqué au cours de nos entretiens ce que le Burundi pourrait tirer de la création de cette Commission.

Le dernier problème est celui des Forces nationales de libération (FNL), qui était dans tous les esprits et dans toutes les conversations. Beaucoup d'espoirs ont été déçus. Il n'est peut-être pas trop tard pour que ce mouvement rejoigne le processus de paix. Certains voudraient encore y croire. Il n'est en tout cas pas admissible que les FNL s'opposent, par la violence, aux nouvelles institutions démocratiques. Nous comprenons que le Gouvernement burundais demeure ouvert à la reprise de négociations. Le Conseil de sécurité, pour ce qui le concerne, s'était déclaré l'an dernier disposé à envisager des sanctions. Nous avons rappelé à nos interlocuteurs que ces deux options étaient toujours sur la table.

J'aimerais faire, pour terminer, quelques remarques générales, parfois personnelles, que m'inspire cette visite sur le travail du Conseil.

Ma première remarque sera d'ordre général. En se rendant en Afrique centrale cette année – pour la sixième fois – je pense que les membres du Conseil étaient animés une fois encore par le souci d'accompagner au mieux le processus de paix, dans une région qui a besoin de retrouver la stabilité et une paix durable, sans lesquelles il ne peut pas y avoir, d'ailleurs, de développement. La réussite des processus de paix dans la région n'est pas seulement importante pour les populations, qui ont beaucoup souffert; elle est aussi importante pour favoriser la coopération entre les pays de la sous-région et l'asseoir sur des bases solides. Cette coopération, dans plusieurs enceintes et notamment dans le cadre de la Conférence des Grands Lacs, est elle-même un facteur essentiel de la stabilité. J'ajouterai que la réussite de l'entreprise commune engagée en Afrique centrale est importante, bien au-delà de la sous-région, je pense : pour l'Afrique tout entière. Et cela justifie en soi que le Conseil se soit rendu tous les ans depuis six ans, je crois, en Afrique centrale. Cela justifie le soutien qu'apporte la communauté internationale au processus, qui est considérable – nous le savons, les opérations de la MONUC et de l'ONUB représentent plus de 23 000 femmes et hommes sur le terrain – et dans les deux cas – je pense que ceci est un élément positif, en tous les cas, qui m'a réconforté – il y a une politique claire de la communauté internationale, qui est remarquablement unie.

Un autre sujet de satisfaction est que l'action de notre Conseil est bien relayée sur place par une action diplomatique quotidienne qui est organisée, s'agissant de la République démocratique du Congo, dans le cadre du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT), lui-même organe de la transition. Je fais cette remarque car je crois qu'elle a une portée qui va au-delà de la sous-région; elle a une portée générale et peut s'appliquer à d'autres crises – celle de la Côte d'Ivoire, par exemple, avec la création récente du Groupe international de travail. Et au fond, on constate que le Conseil de sécurité qui a, soit appuyé ces groupes au Comité soit, parfois, leur a donné naissance, a su s'adapter, évoluer. Il est aujourd'hui plus proche du terrain qu'il ne l'était dans le passé et il me semble que cette proximité est une bonne évolution. Le fait, d'ailleurs, que notre collègue, M. Oshima, s'est rendu depuis Kinshasa dans la corne de l'Afrique pour nous aider à mieux apprécier la situation s'inscrit dans cette évolution que nous devons, je pense, continuer à favoriser.

J'ajouterai une autre remarque générale. Au cours des dernières années, l'importance de la force et le mandat de la MONUC ont évolué pour mieux tenir compte de la situation et pour corriger des insuffisances. Et aujourd'hui, au Burundi, nous devons réfléchir avec les autorités burundaises à un désengagement progressif. Il me semble qu'avec l'aide du Secrétaire général et de M. Guéhenno et de son équipe, nous devons, chaque fois que nécessaire, lors du renouvellement des mandats, réfléchir aux améliorations à apporter, aux adaptations à faire. Bien entendu, il ne s'agit pas de modifier pour modifier – très souvent, les mandats doivent être confirmés sans modification – mais il me semble qu'il nous faut cultiver cette capacité d'adaptation que nous avons et qu'a le Conseil.

Je terminerai en remerciant les collègues du Conseil qui ont participé à la mission de la confiance qu'ils m'ont témoignée tout au long de la visite et de la bienveillance dont ils ont fait preuve à mon égard, bien que je leur aie souvent imposé, avec leur consentement, un emploi du temps sévère.

Je remercie enfin, au nom de tous les membres de la mission, le Département du maintien de la paix, l'équipe du Secrétariat du Conseil renforcée pour mener à bien cette mission et répondre aux besoins de sécurité, logistiques et de communication. Sans eux, sans Carolyn McAskie et Bill Swing à qui nous devons rendre hommage pour le travail qu'ils font, sans les équipes sur le terrain mobilisées pour aider le Conseil

de sécurité, nous n'aurions pas pu en l'espace d'une semaine à peine mener à bien cette mission.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur de La Sablière de son exposé.

Au nom du Conseil, je tiens une fois encore à dire toute notre gratitude à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, dirigée de façon très compétente par l'Ambassadeur de La Sablière, pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités au nom du Conseil.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 30.